



**Aménagement d'un itinéraire cyclable sur les
communes de :**

ROCHECORBON – TOURS

SAINT-CYR-SUR-LOIRE – FONDETTES – LUYNES

SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Section 2 :

**A – Entre les communes de Rochecorbon Tours et
Saint-Cyr-sur-Loire.**

**B - Entre les communes de Fondettes Luynes et
St-Etienne-de-Chigny**

Avril 2021



SOMMAIRE

1/LE PROJET	3
2/LES MODALITES MISE EN OEUVRE POUR LA CONCERTATION.....	7
2.1 RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	7
2.2 L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION	7
2.2.1 LA COMMUNICATION.....	7
2.2.1 LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER TECHNIQUE	12
2.2.3 LES MOYENS D'EXPRESSION	12
3/LE RECUEIL DES AVIS ET L'ANALYSE.....	12
3.1 LE RECUEIL DES AVIS	12
3.2 L'ANALYSE DES AVIS	12

CONCLUSION

1/LE PROJET

Dans le cadre du développement de sa politique cyclable Tours Métropole Val de Loire souhaite consolider son réseau cyclable par des itinéraires transversaux structurants.

Objet de la concertation :

Le projet consiste à aménager un itinéraire cyclable d'Est en Ouest reliant Rochecorbon à Saint-Etienne-de-Chigny.

D'un linéaire total de 19 kms, il se situe en rive droite de la Loire et traverse les communes de Rochecorbon – Tours – Saint-Cyr-sur-Loire - Fondettes – Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny.

Il a pour objectifs de :

- Créer d'un itinéraire cyclable sécurisé et cohérent dans son tracé et en connexion avec les aménagements existants,
- Résorber les quelques discontinuités, en tenant compte des réseaux cyclables des différentes communes traversées par l'itinéraire,
- Sécuriser et faciliter les trajectoires « vélo » en prenant en compte la circulation piétonne et PMR (à dissocier ou à intégrer selon l'environnement, le contexte et la réglementation en vigueur),
- Embellir si besoin l'espace par du mobilier et des plantations,
- Améliorer, sécuriser et mettre en valeur les aménagements par un éclairage efficient, fonctionnel, adapté et suffisant si nécessaire,
- Rendre lisible le cheminement créé avec la mise en place d'une signalisation et d'une signalétique adéquate en cohérence avec la politique métropolitaine.

Les principes de cet aménagement ont été validés le 8 décembre 2020 lors de la Commission Espaces Publiques Voiries et Mobilités de Tours métropole Val de Loire.

Afin de permettre un phasage opérationnel de l'opération, la concertation préalable est menée selon deux sections d'aménagement.

Section 1 : pour l'aménagement situé sur la commune de Fondettes.

Section 2 : pour l'aménagement situé entre Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny et entre Saint-Cyr-sur-Loire – Tours et Rochecorbon.

Le présent rapport traite uniquement de la section 1 présentée dans le plan ci-après.

SECTION 2

A Entre les communes de Rochecorbon Tours et Saint-Cyr-sur-Loire.

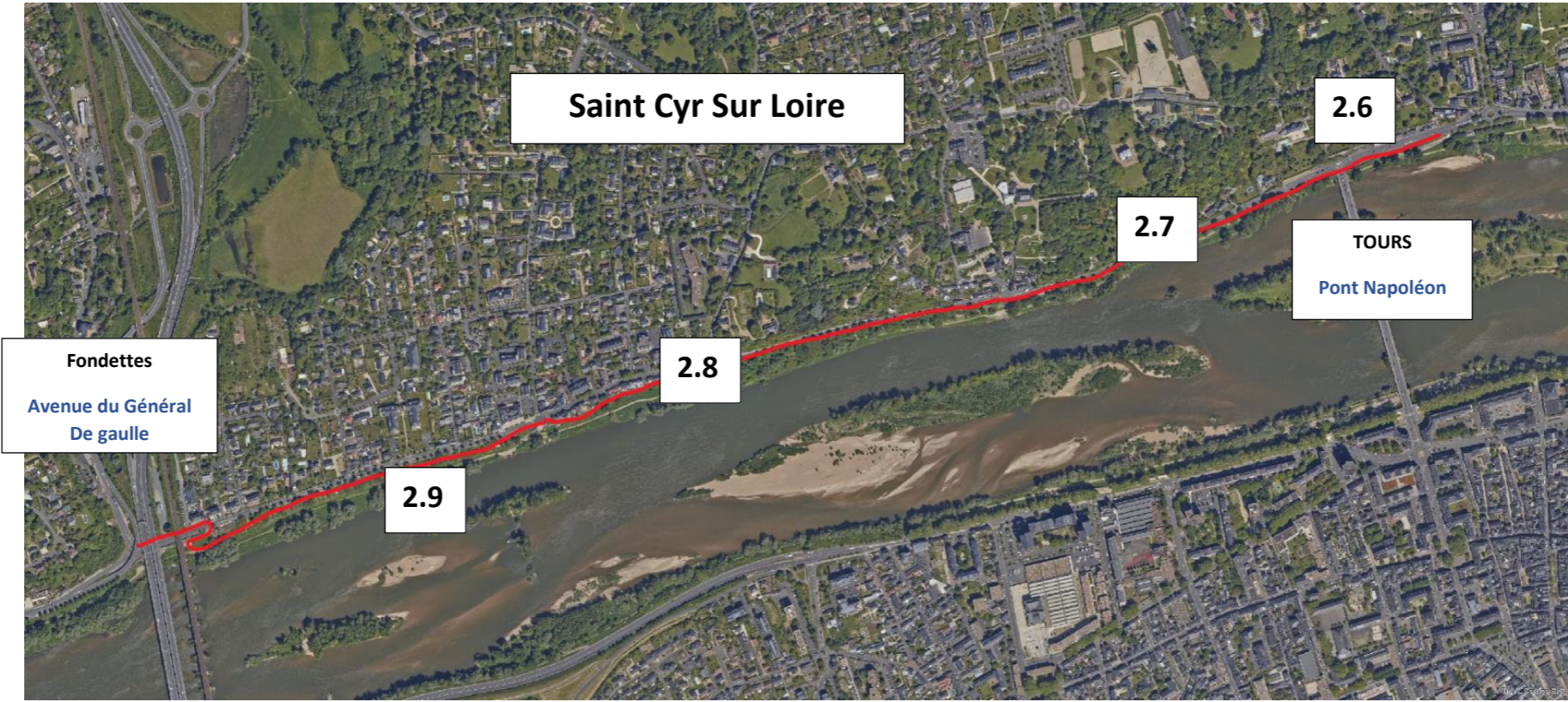
Partie 1 entre l'Observatoire commune de Rochecorbon et le giratoire Jean le Reste commune de Tours



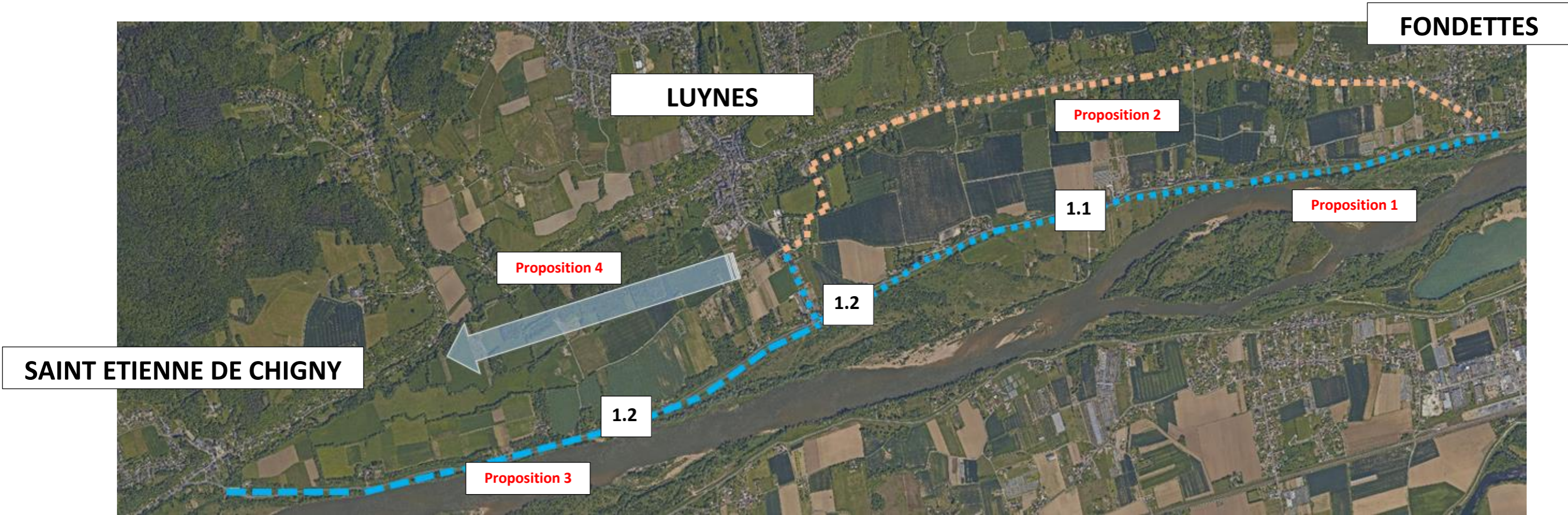
Partie 2 Commune de Tours entre le Pont de fil et le Pont Napoléon



Partie 3 Commune de Tours entre le pont Napoléon et Saint Cyr Sur Loire



B - Entre les communes de Fondettes Luynes et St-Etienne-de-Chigny



2/LES MODALITES MISES EN OEUVRE POUR LA CONCERTATION

2.1 RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

La concertation publique est poursuivie en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, et, notamment les articles L 103-2 L103-3, R 103-1 et R103-2.

Elle a pour objectif de

- Donner l'accès à l'information conformément à la réglementation en vigueur,
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur,
- Faire évoluer le projet dans ses orientations et sa conception par l'exposition des attentes des idées et des points de vue afin de favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs,
- Optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

2.2 L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Par arrêté N°2020/383 du 22 décembre 2020, les objectifs et les modalités de la concertation ont été définis (Cf Annexe 1).

La concertation a été ouverte après la signature de l'arrêté pour une durée de 30 jours.

2.2.1 LA COMMUNICATION

Une communication a été faite sur le site internet de la Métropole Tours Val de Loire puis, à l'échelle du projet global, plusieurs communes ont relayé l'information sur leur site internet.

Extrait du site internet de Tours Métropole Val de Loire



Accueil > Actualités > Concertation publique sur un nouvel itinéraire cyclable reliant l'est à l'ouest de la Métropole

CONCERTATION PUBLIQUE SUR UN NOUVEL ITINÉRAIRE CYCLABLE RELIANT L'EST À L'OUEST DE LA MÉTROPOLE



Dans le cadre de son Schéma Directeur Cyclable, Tours Métropole Val de Loire va créer un itinéraire cyclable d'est en l'ouest de la Métropole en reliant les communes Rochecorbon, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny.



Extrait du site de Saint-Etienne-de-Chigny



■ ITINÉRAIRE CYCLABLE :

Dans le cadre de son Schéma Directeur Cyclable, Tours Métropole Val de Loire va créer un itinéraire cyclable d'est en ouest de la Métropole en reliant les communes Rochecorbon, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes et Saint-Etienne-de-Chigny.

Retrouvez ICI toutes les infos et faites part de vos observations :

[Concertation publique sur un nouvel itinéraire cyclable reliant l'Est à l'Ouest de la Métropole](#)

Extrait du site internet de LUYNES



MA MAIRIE

MON QUOTIDIEN

LOISIRS

TOURISME



[Accueil](#) > [Articles](#) > [Projet d'itinéraire cyclable passant par Luynes](#)



Projet d'itinéraire cyclable passant par Luynes

Article publié mercredi 13 janvier 2021

Le projet d'itinéraire cyclable reliant les communes de Rochecorbon, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, Luynes et Saint-Étienne-de-Chigny est proposé par [Tours Métropole Val de Loire](#).

Il fait l'objet d'une concertation publique ouverte du 4 au 28 janvier 2021.

Objectifs du projet :

- Créer d'un itinéraire cyclable sécurisé et cohérent dans son tracé et en connexion avec les aménagements existants
- Résorber les quelques discontinuités, en tenant compte des réseaux cyclables des différentes communes traversées par l'itinéraire
- Sécuriser et faciliter les trajectoires « vélo » en prenant en compte la circulation piétonne et PMR (à dissocier ou à intégrer selon l'environnement, le contexte et la réglementation en vigueur)
- Embellir si besoin l'espace par du mobilier et des plantations
- Améliorer, sécuriser et mettre en valeur les aménagements par un éclairage efficient, fonctionnel, adapté et suffisant si nécessaire
- Rendre lisible le cheminement créé avec la mise en place d'une signalisation et d'une signalétique adéquate en cohérence avec la politique métropolitaine

Les modalités de la concertation avec le public sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet est consultable sur [tours-metropole.fr](#) et en téléchargement sur cette page. Il est également à la disposition du public au siège de Tours Métropole Val de Loire ([voir le plan d'accès](#)) et dans chacune des mairies des communes de la métropole (à leurs jours et heures d'ouverture).

Le public peut exprimer et faire connaître ses observations dans les registres mis à sa disposition tout au long de la concertation du 4 au 28 janvier 2021 ou en les envoyant à j9concertation@tours-metropole.fr.

Extrait du site internet de Saint-Cyr-sur-Loire



Vous êtes ici : Accueil > Actualités > Concertation publique : aménagement d'un itinéraire cyclable reliant l'est à l'ouest de la métropole

Concertation publique : aménagement d'un itinéraire cyclable reliant l'est à l'ouest de la métropole

Vivre à St-Cyr

04 janvier 2021

Dans le cadre de son Schéma Directeur Cyclable, Tours Métropole Val de Loire va créer un itinéraire cyclable commun des communes de Rochecorbon, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes et Saint-Etienne-de-Chigny.



Tours Métropole Val de Loire met en place une concertation publique relative au projet de réalisation d'une piste cyclable entre les communes de Rochecorbon, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny.

Le dossier de présentation du projet est disponible sur le [site internet de Tours Métropole](#) ou consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les administrés sont invités à s'exprimer et à faire connaître leurs observations :

- par mail à 19concertation@tours-metropole.fr

- par l'intermédiaire du registre papier mis à disposition du public en mairie.

La concertation fera l'objet d'un bilan et pourra mener, après analyses, à des modifications.

Extrait du site internet de Fondettes

FONDETTES.FR  rechercher ...

AU COEUR DU VAL DE LOIRE

 VOTRE MAIRIE  ACTUALITÉS ÉVÉNEMENTS  MA VILLE INFOS PRATIQUES  CULTURE ET PATRIMOINE  SPORTS ET LOISIRS  ÉDUCATION ET JEUNESSE  TOURISME ET DÉCOUVERTE  ÉCONOMIE ET COMMERCES

ACCUEIL | ACTUALITÉS ÉVÉNEMENTS | ACTUALITÉS |

ÇA BOUGE À FONDETTES !

Actualités

Événements

ACTUALITÉS & ÉVÉNEMENTS

LES INFOS DE FONDETTES

L'événement

Cette semaine

AMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE RIVE DROITE DE LA LOIRE À FONDETTES

Tours Métropole Val de Loire lance une concertation publique pour la création d'un itinéraire cyclable. Ce projet concerne la rive droite de la Loire à Fondettes jusqu'à Saint Étienne-de-Chigny. Cet itinéraire cyclable traversera plusieurs communes de la Métropole de Rochemorbon à Saint-Étienne-de-Chigny, soit un itinéraire total de 19km.

[Twitter](#) [Partager](#)



2.2.2 LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER TECHNIQUE

Un dossier technique de présentation du projet avec des supports graphiques ont été mis à disposition au siège de la Métropole et dans les mairies concernées et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier a également été mis en ligne sur le site internet de Tours Métropole Val de Loire.

2.2.3 LES MOYENS D'EXPRESSION

Le public pouvait s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation.

Un registre papier a été mis à disposition aux lieux de consultation du dossier technique.

Par ailleurs, il était également possible d'émettre un avis ou des observations par correspondance postale et /ou sur l'adresse mail « I9concertation » dédiée à cette procédure.

3/LE RECUEIL DES AVIS ET L'ANALYSE

3.1 LE RECUEIL DES AVIS

50 avis ont été enregistrés pour cette section 2

34 avis ont été reçus par mail

16 avis ont été déposés sur les registres mis à disposition :

- 1 à l'accueil de la Mairie de Fondettes
- 6 à l'accueil de la Mairie de Luynes
- 9 à l'accueil de la Mairie de Saint Etienne de Chigny

Les avis sont émis majoritairement par des administrés. Une association s'est exprimée.

3.2 L'ANALYSE DES AVIS

Les avis sont majoritairement en faveur du projet.

Après analyse des avis, ceux-ci peuvent être regroupés selon deux thématiques :

- le choix et la pertinence du tracé,
- les usages et la sécurité.

SECTION 2

A Entre les communes de Rochecorbon Tours et Saint-Cyr-sur-Loire.

1 Le Choix et la pertinence du tracé

<p>Remarques et observations : Sur l'ensemble des avis reçus la proposition du tracé reçoit un avis favorable</p> <p>Les observations du collectif cycliste 37 et de Mr Bourdache mentionnent les inondations récurrentes au niveau du quai de Marmoutier au droit du passage en encorbellement</p>	<p>Commentaires du Maître d'ouvrage : Objectif fixé du projet : itinéraire sécurisé et sans discontinuité</p> <p>Le passage actuellement étroit et inondable fait l'objet de propositions alternatives à l'étude en modifiant le projet par une modification de piste rehaussé dans le talus (solution économique et technique très pénalisante) ou par une proposition en partie supérieure le long de la 952</p>
--	---

2 Usages et sécurité

<p>Remarques et observations :</p> <p>1 - Rochecorbon</p> <p>1.1 Passerelle de la Bédoire Largeur actuelle 1.15 m insuffisante et non conforme</p> <p>1.2 Le passage au droit de la Ginguette constitue une rupture dans le cheminement actuellement des barrières disposées en chicanes entrave la continuité cyclable</p> <p>1.3 Mauvais état général de la piste en liaison avec Tours</p> <p>1.4 Mobilier Sur le tracé un ensemble de mobilier (bornes en bois non conformes, portail métallique situé à mi-parcours...), a été mis en place de façon disparate dangereux et parfois non conforme</p> <p>2 - Tours</p> <p>2.1 Dégradations ponctuelles entre le giratoire Jean le Reste et Marmoutier</p>	<p>Commentaires du Maître d'ouvrage :</p> <p>1 - Rochecorbon</p> <p>1.1 La passerelle actuelle sera remplacée par une passerelle conforme d'une largeur minimale de 3 m</p> <p>1.2 Ce passage est situé sur du domaine privé une négociation avec le propriétaire sera menée afin de disposer d'une emprise nécessaire pour rétablir cette discontinuité</p> <p>1.3 La piste fera l'objet d'une reprise complète. Une largeur minimum de 3 m en fonction du parcellaire est prévue. Son tracé en plan sera adapté afin d'améliorer sa linéarité tout en évitant les passages actuellement dans des zones très endommagées avec des retenues d'eau superficielles</p> <p>1.4 L'ensemble du Mobilier (Potelets, borne, barrières...) signalétique inclus sera revu et disposé de façon conforme et cohérente Rappel section 1 : respect des prescriptions du CEREMA et instructions ministérielles sur la signalisation routière</p> <p>2- Tours</p> <p>2.1 Les dégradations ont bien été identifiées les travaux de reprises sont prévus dès 2021</p>
--	---

<p>2.2 Ile Aucard L'aménagement pour les cyclistes par de simples logos est très insuffisant Le caniveau double dévers constitue une gêne et un risque pour la stabilité des deux roues</p> <p>2.3 Mobilier idem Rochecorbon</p> <p>2.3 Quai Paul Bert La piste en béton désactivé est fréquentée par les piétons n'utilisant pas la bande de rive en stabilisé et sert parfois de stationnement</p> <p>2.4 Pont Wilson La linéarité est à revoir et présente des discontinuités. Un traitement des traversées à angle droit est pénalisant pour la circulation fluide des deux roues</p> <p>2.5 Place du Portillon Le cheminement cyclable général est à revoir</p> <p>2.6 Pont Napoléon Le passage inférieur actuel est inadapté : largeur de la banquette (piétons et deux roues) sous trémie insuffisante 1.6 m, entrée et sortie de trémie conflictuelle</p> <p>2.7 Quai de Loire La piste situé derrière la glissière béton ne présente pas une largeur homogène (2.3 m 1.6m) et son revêtement est dégradé Proposition d'une piste de 3 m encorbellement</p> <p>2.8 Chemin de halage quai des maisons blanches, L'espace est « encombré » par du stationnement et le revêtement est dégradé Les riverains portent à connaissance de l'augmentation de la fréquentation incompatible avec l'espace disponible</p>	<p>2.2 Ile Aucard Le dispositif actuel sera amélioré ainsi que le débouché situé a l'extrémité du pont de Fil afin de sécuriser et fluidifier la continuité</p> <p>2.3 Mobilier et signalétique idem dispositions Rochecorbon</p> <p>2.3 Quai Paul Bert Le profil en travers sera recomposé, sa largeur réévaluée (passage à 3.5m) de façon à permettre une meilleure mixité Des dispositifs contre le stationnement seront installés</p> <p>2.4 Pont Wilson L'espace se situe au croisement de deux itinéraires structurants Son traitement général doit faire l'objet de plusieurs scénarios de façon à obtenir un ensemble cohérent en terme de fluidité et de linéarité. La position de la signalisation verticale et horizontale est à revoir Pour la sécurité des deux roues les traversées à angle droit des deux roues sont préférables et plus sécuritaires</p> <p>2.5 Place du Portillon Le projet intégrera le marquage de bande cyclable complémentaire</p> <p>2.6 Pont Napoléon Une étude de programmation du carrefour à feux a été faite afin d'étudier la possibilité d'un passage en partie sur le quai de l'ensemble des VL Plusieurs scénario d'aménagement sont à l'étude en tenant compte des contraintes de génie civil constitué par la nature de la construction de l'ouvrage</p> <p>2.7 Quai de Loire La piste située derrière la glissière en béton fera l'objet d'une réhabilitation Une autre alternative serait envisageable en réduisant la largeur de la voie de circulation et en décalant la glissière béton</p> <p>2.8 Chemin de halage quai des maisons blanches Ce passage doit être requalifié dans sa globalité Une concertation avec les riverains doit être programmé avant travaux pour valider les propositions possible d'aménagement.</p>
---	---

<p>2.9 Place des maisons blanches et piste situées en contrebas entre la place des Maisons Blanches jusqu'au débouché du carrefour De Gaulle</p> <p>Sur la place L'aménagement actuel ne permet pas le cheminement des deux roues, les largeurs aux extrémités est insuffisante</p> <p>Le revêtement de la piste en contre bas est en béton désactivé et présente des désordres de structure inconfortable en terme de qualité de roulement</p>	<p>2.9 Place des maisons blanches et piste situées en contrebas entre la place des Maisons blanches</p> <p>Le projet d'ensemble prévoit bien la reprise du cheminement place de maisons Blanches</p> <p>Le revêtement de la piste en contrebas doit être repris dans sa totalité, les largeurs aux débouchés côté boulevard périphérique seront élargies</p>
---	--

B - Entre les communes de Fondettes Luynes et St-Etienne-de-Chigny

1 Le Choix et la pertinence du tracé

<u>Remarques et observations :</u>	<u>Commentaires du Maître d'ouvrage :</u>
<p>Sur l'ensemble des avis reçus la proposition de la piste le long de l'ex RD 952 reçoit un avis favorable.</p> <p>La proposition entre Luynes et Saint Etienne de Chigny par la rue Claude Chappe est trop étroite d'où la préférence générale pour la continuité le long de la RD 952</p> <p>Le Collectif Cycliste 37 émet un avis défavorable à un tracé en accotement de l'ex RD 952. Il préconise son implantation sur le chemin de halage en bord de Loire.</p>	<p>Objectif fixé du projet : itinéraire sécurisé et sans discontinuité</p> <p>Le projet consiste à aménager un axe structurant du réseau.</p> <p>Sa position a été définie en fonction de la topographie, des emprises disponibles et de l'environnement présentant le moins d'impact possible au regard des contraintes techniques et de l'aspect économique sur l'ensemble du linéaire situé sur la commune de Fondettes.</p> <p>Bien que le tracé proposé par le Collectif Cycliste soit intéressant d'un point de vue touristique et sécuritaire, il répond moins favorablement aux objectifs de continuité et de linéarité notamment pour l'usage quotidien (ex pour se rendre au travail).</p>

2 Usages et sécurité

<u>Remarques et observations :</u>	<u>Commentaires du Maître d'ouvrage :</u>
<p>1.1 - Qualité du revêtement notamment en terme de qualité roulante</p> <p>1.2 - Traversées d'intersection et de sortie de riverains</p>	<p>1.1 – Le revêtement situé de la piste le long de la RD 952 est un produit bitumineux hydro décapé de teinte clair et drainant parfaitement roulant.. Pour la Section sur Luynes le revêtement définitif sera validé lors de l'instruction du permis d'aménager en site classé</p> <p>Pour le tronçon situé sur le chemin de halage entre le lieu-dit « "La Bouge au vin » et Saint Etienne de Chigny le revêtement sera retenu dès validation du projet au titre de la loi sur l'eau</p> <p>1.2 – Aménagement de traversée :</p> <p>La RD952 reçoit un trafic journalier de 13 000 véhicules / jour (2 sens confondus). Ce tronçon est rectiligne avec des vitesses parfois très élevées.</p> <p>Des aménagements en nombre limité où les équipements sont existants, seront aménagés afin d'obtenir des traversées parfaitement sécurisées.</p> <p>Exemple : Luynes carrefour à feux de l'Avenue de l'Europe</p>

<p>1.3 - Entretien de la piste</p>	<p>En dehors les emprises et la topographie du site ne permettent pas la création d'aménagement spécifique (type îlot central en milieu de chaussée) pour la traversée de l'ex RD952 en sécurité (exemple rue de Port Foucault et Bouge au Vin et sortie de riverains) Le schéma cyclable des communes doit se raccorder sur des traversées parfaitement aménagées au niveau du tronçon 2</p> <p>1.3 - TMVL dispose en interne de services de « surveillance » ainsi que d'un budget annuel d'entretien et de réparation.</p>
------------------------------------	---

Sur l'ensemble de la concertation de la section 2 indépendamment de ces deux thématiques, plusieurs avis mentionnent l'absence d'une traversée de la Loire en aval du pont Wilson pour les circulations douces.

Cette passerelle est inscrite au schéma directeur des itinéraires cyclables de Tours Métropole qui est en cours d'élaboration.

Conclusion

Cette section 2 de l'itinéraire 9 liaison cyclable sur les communes de Rochecorbon – Tours – Saint Cyr Sur Loire –Fondettes – Luynes et Saint Etienne De Chigny fait partie intégrante du réseau cyclable métropolitain structurant.

Les modalités de la concertation définies pour porter le projet à la connaissance des habitants et futurs usagers ont été mises en œuvre et ont permis :

- Aux habitants et futurs usagers de prendre connaissance du projet et de poser leurs propres questions, afin de mieux comprendre les enjeux et objectifs et d'en apprécier ses principales caractéristiques,
- D'apporter des éléments constructifs au projet au travers des observations inscrites aux registre et par mail.

L'analyse des avis reçus permet de tirer un bilan **favorable** au projet.

Les avis reçus confirment l'intérêt public du projet, valident les valeurs et les objectifs principaux afin de créer un itinéraire cyclable sécurisé et cohérent.

Pour la section 2 entre Fondettes et Saint Etienne de de Chigny, la majorité des avis se prononce en faveur du tracé le long de la RD952.

Les quelques points de vigilance, relevés dans le cadre de ces contributions, permettent de faire évoluer le projet en phase opérationnelle.